

COMMUNE DE SAINT JUST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, M Patrick LEVET, adjoint. Mme Yvette BONNET, adjointe, Mme Audrey MARIE, adjointe, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, Mme Catherine FLAMAND, Mme Renée ANDRE, Daniel CROISY, M. Pascal PERREAUD,
Excusés : Mme Mathilde MIGNOT, donne pouvoir à Audrey MARIE ; M Gabriel SUCHET, donne pouvoir à Patrick LEVET.

Absents : Mme Fabienne CONVERT. M Luc ALLEMAND

Le compte rendu du 28 février 2018 est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Dynacité informe la commune que le projet de construction de 8 logements sociaux prévu en 2018 est reporté à 2020, en raison de la baisse de l'Allocation Logement dont le coût est reporté sur les bailleurs sociaux. Le promoteur immobilier 3JCI est en cours de négociation pour l'acquisition des terrains de la zone 1AU « Les Hayes » auprès des propriétaires privés, il a présenté à la commission, un projet qui correspond aux préconisations des opération programmées du PLU.

REHABILITATION DU ROSEPOMMIER :

Monsieur Rignanese donne compte-rendu de la première réunion de chantier, les premiers travaux (désamiantage) commenceront autour du 20 avril. Un devis complémentaire concernant la mission OPC (organisation et pilotage du chantier) a été présenté par l'architecte et refusé par le maire, en raison de la redondance des prestations proposées, avec d'autres éléments de la mission (contrôle général, réception des travaux...) En accord avec l'architecte et l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) le devis a été ramené à 1 500 € et sera accepté par le maire, pour ce montant.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE : une réunion de la commission a eu lieu le samedi 17 mars. Il n'y a plus de technicien au Pôle territorial CA3B de Ceyzériat, il faudra trouver une aide extérieure, auprès d'un maître d'œuvre privé, afin de réaliser l'étude. Préalablement, il y a lieu de finaliser avec le CAUE, l'esquisse de l'aménagement souhaité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le maire présente le compte administratif 2017 du budget communal qui présente les résultats suivants :

Excédent de la section d'investissement 3 935,90 €

Excédent de la section de fonctionnement 423 049,86 €

Excédent global 426 985,76 €

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion. Sous la Présidence de Monsieur LEVET Patrick adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2017 à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2017

Le maire présente le compte de gestion 2017 du budget communal dressé par le comptable qui présente les mêmes résultats que le compte administratif :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017

AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le compte administratif 2017 du budget communal le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

Article 002 Excédent reporté à la section de fonctionnement 423 049.86 €

Restes à réaliser dépenses 110 577 €

Recettes 79 000 €

Article 001 Excédent reporté à la section d'investissement 3 935.90 €

VOTE DES 3 TAXES D'IMPOSITION 2018

Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2018

Le Conseil Municipal reconduit les taux existants de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	9.69 %
Taxe foncier bâti :	13.92 %
Taxe foncier non bâti :	37.37 %

BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le compte administratif 2017 du budget communal, l'affectation des résultats, les inscriptions budgétaires proposées, le vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal adopte le Budget Principal 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement	1 016 150 €
Section d'investissement	832 921 €

PREVISION DE TRAVAUX 2018

Un poteau incendie est à implanter sur le Chemin des Grandes Teppes, suite à la demande du SDIS concernant le permis de construire d'un bâtiment agricole. Un devis a été demandé à la régie des Eaux de Bourg en Bresse.

SIEA :

Le maire rappelle qu'à l'occasion de la modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public, il est possible de programmer la coupure ou la baisse d'intensité de l'éclairage public, la nuit, sur une plage d'heures à définir, sur la totalité de la commune ou par quartier.

Une nouvelle estimation a été faite par le SIEA pour le changement de 68 ampoules, par des leds et un variateur d'intensité, la charge communale s'élève à 26 684.40 €.

Le Conseil Municipal demande que l'essai prévu avant la mise en place du dispositif d'extinction et de variation d'intensité, qui n'a pas pu se réaliser le soir de la réunion (absence excusée du Conseiller Gabriel SUCHET) soit reporté au conseil municipal du 26 avril, afin d'en apprécier les effets.

LOGICIEL

Monsieur LEVET rappelle que des contacts ont été pris courant 2017 auprès de deux concepteurs de logiciels destinés aux communes, SERIG et COSOLUCE, parallèlement à l'utilisation du logiciel BERGER-LEVRAULT.

Le logiciel COSOLUCE a été retenu par la commission, il présente un coût global d'acquisition, formations du personnel comprises de 3 310 € et un coût de maintenance annuelle de 1930.04 €.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à cette acquisition, mais demande de prendre contact avec CA3B, afin de s'assurer qu'il n'est pas incompatible avec les avancées technologiques de l'intercommunalité.

INFORMATIONS

- La réalisation de la voirie aura lieu de la fin avril à fin août. Plan. L'accès au plan d'eau sera réaménagé.
- La méthode de lissage des taux d'imposition de l'intercommunalité CA3B, implique une légère augmentation pour les communes de l'ex CCLV, qui se situent dans la moyenne des taux appliqués avant la fusion.
- Participation Citoyenne : la réunion pour la signature de la convention aura lieu entre le 13 et le 27 avril en présence du la Colonel responsable du secteur Gendarmerie de Bourg en Bresse, le Major Joigneaux de la brigade de de Ceyzériat, le représentant du Préfet et du Procureur de la République, des élus et des référents de la commune.
- Le SDIS transmet le compte-rendu des interventions 2017 sur la commune.
- Fleurissement : Madame BONNET présente les deux devis reçus. Une entreprise n'a pas répondu. Elle va reprendre contact avec les 2 horticulteurs pour spécifier certains points.

- Le contrôle des bornes incendie relève maintenant de la responsabilité du Maire, et en attendant sa prise en compte éventuel par l'intercommunalité CA3B, il faudra probablement faire appel à un service privé, la Régie des Eaux de Bourg en Bresse ne pourra pas effectuer ce service.
- La Commission Communale des impôts Directs se réunira le 11 avril en mairie.
- La commune de La Faute sur Mer, victime d'une vague submersive en 2008 (tempête XINTHIA) demande le soutien des communes française afin d'être prise en charge par son assureur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, et vote une aide de 500 €.
- PLAN DEPARTMENTAL DE PREVENTION DES RISQUES; la Préfecture informe que la commune de Saint Just est classée hors secteur de 20 km du PPI de la centrale nucléaire de Saint Vulbas, les comprimés d'iode ne seront plus distribués sur la commune. Ceux en notre possession seront récupérés prochainement par les services de l'Etat. Ces éléments seront intégrés dans le prochain Plan Communal de Sauvegarde.
- Compteur LINKY La Commission Nationale Informatique et Libertés met en demeure la société Direct Energie qui distribue ces compteurs de se mettre en conformité avec la réglementation, en ce qui concerne les particuliers
- TRIATHLON DE BOURG EN BRESSE il aura lieu le dimanche 27 mai, en raison de la fermeture de la RD 23 (chantier de la Rocade), l'épreuve cycliste passera sur la commune de Saint Just un arrêté municipal réglementant la circulation sur le Chemin de la Torchère et la RD 979 a été pris.
- CA3B propose gratuitement aux communes un livre « Bourg en Bresse la belle rencontre » à distribuer en bibliothèque, école....
- Les conseillers recevront copie des décisions du conseil communautaire CA3B du 26 mars, ainsi que de la circulaire Préfectorale sur les risques météorologiques.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 avril 2018 à 20 h.